FICHE PROGRAMME

EVRA

Agent d'élevage de volailles reproductrices et d'accouvage

Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) — CRMA

Domaine : Aviculture · Formation professionnelle et technique

NIVEAU D'ACCÈS	DURÉE DE FORMATION	QUALIFICATION
4e secondaire	**3 ans**	**Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)**

BRÈVE DESCRIPTION DE LA FORMATION

L'Agent d'élevage de volailles reproductrices et d'accouvage (EVRA) exécute l'ensemble des activités relatives à l'élevage de volailles reproductrices de type chair et/ou ponte et à la conduite de l'accouvage, dans le respect des règles de biosécurité, de bien-être animal et de protection de l'environnement, en optimisant les performances des animaux.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Former des ouvriers avicoles qualifiés, capables de conduire à terme un lot de volailles reproductrices de type chair ou ponte et de conduire l'accouvage, en ferme d'élevage de reproductrices, en couvoir ou à leur propre compte.

COMPÉTENCES

- Élever les volailles reproductrices
- Conduire l'accouvage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques
- Travaux pratiques en exploitation avicole
- Études de cas
- Stages en entreprise avicole

ADMISSION

Ouvert aux candidats ayant le niveau 4e secondaire. Modalités de sélection : [à compléter par le CRMA].

LIEUX D'EXERCICE

La ferme d'élevage de volailles reproductrices ou le couvoir : l'EVRA peut travailler dans une entreprise ou s'installer à son propre compte (auto-emploi). Son environnement d'exercice est généralement situé en milieu rural ou péri-urbain.

Il est un maillon de la chaîne de production de volailles qui requiert un niveau très élevé de biosécurité.

RESPONSABILITÉS

L'EVRA travaille en équipe sous la supervision d'un chef d'équipe. Il s'assure que les règles de biosécurité, de bien-être animal et d'environnement sont respectées et appliquées.

Après la certification, il est appelé à conduire à terme un lot de volailles reproductrices de type chair ou ponte et à effectuer les tâches prévues par son supérieur dans le cadre d'un planning de travail hebdomadaire.

Sa prise de décision et ses initiatives sont limitées et se concentrent sur l'observation et la restitution d'informations. Lorsqu'il est responsable dans un couvoir ou dans un bâtiment d'élevage sur un site comprenant plusieurs bâtiments, il intervient sur l'ensemble des opérations et peut suppléer ponctuellement le responsable de site ou le chef d'exploitation.

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

- Huit (8) heures de travail par jour avec une pause, selon la convention collective agricole (4e catégorie)
- Horaires flexibles : les contraintes et charges du métier font souvent prolonger le travail au-delà de la durée légale
- Présence marquée et continue en raison des risques tout au long du processus de production : mobilisable de jour comme de nuit, tous les jours de la semaine
- Peut être consigné 3 à 4 semaines sur le lieu de travail pour les exigences de biosécurité lors du démarrage de poussins futurs reproducteurs
- Doit disposer d'un EPI spécifique en cas de risque majeur (grippe aviaire par exemple)

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

L'arrêté interministériel du 22 novembre 2005 interdisant l'importation de volailles, de produits avicoles et de matériels avicoles usagés suite à l'avènement de la grippe aviaire a favorisé le développement du secteur avicole sénégalais, avec la création de plusieurs entreprises avicoles.

La présence de ces entreprises de grande envergure permet aux EVRA de trouver sans difficulté du travail dans le secteur formel. Ils peuvent évoluer vers les métiers suivants :

- Technicien de conduite d'élevage
- Technicien de production de poulets de chair
- Producteur ou sélectionneur
- Création de leur propre entreprise

RÉMUNÉRATION

En entreprise formelle : salaire fixé par la convention collective, avec la protection sociale inhérente à tout employé. À son compte : chiffre d'affaires variable selon la taille de l'entreprise.

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 50 000 F CFA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Centre de Référence aux Métiers de l'Aviculture (CRMA)
Pôle formation professionnelle de Diamniadio, Sénégal
Tél : (+221) 33 910 70 49
E-mail : centre.aviculture@formation.gouv.sn